

**AMENDEMENT NO 1 À LA DÉCLARATION DE FIDUCIE AMENDÉE ET
MISE À JOUR DATÉE DU 18^e JOUR DE JUIN 2015**

L'amendement No 1 à la Déclaration de fiducie («l'Amendement») est daté du *9 mai* 2016.

ENTRE : **GESTION FÉRIQUE**, corporation sans but lucratif constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* et prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, ayant son siège social au 1010, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 1000, Montréal, province de Québec, H3B 2N2, agissant et représentée par M. Jacques Laparé, Président du Conseil, et Mme Fabienne Lacoste, Présidente et chef de la direction, tous deux dûment autorisés à agir aux fins des présentes, tels qu'ils le déclarent ;

ci-après désignée le «constituant» ;

ET : **TRUST BANQUE NATIONALE INC.**, société de fiducie légalement constituée, ayant son siège social au 1100, rue University, 12^e étage, Montréal, province de Québec, H3B 2G7, agissant et représentée par M. Nicolas Milette, Président et chef de la direction, et M. Daniel Lamothe, Directeur de comptes, service à la clientèle institutionnelle, tous deux dûment autorisés à agir aux fins des présentes, tels qu'ils le déclarent ;

ci-après désignée le «fiduciaire» ;

ATTENDU QU'une déclaration de fiducie amendée et mise à jour est intervenue entre le constituant et le fiduciaire en date du 18 juin 2015 (la «Déclaration de fiducie»);

ATTENDU QUE le constituant et le fiduciaire ont convenu d'amender la Déclaration de fiducie pour permettre la création d'un nouveau fonds, à savoir le Fonds FÉRIQUE Revenu Diversifié.

PAR CONSÉQUENT, le constituant et le fiduciaire conviennent de ce qui suit :

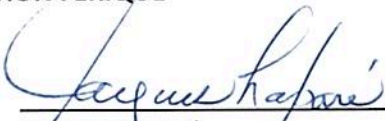
1. L'Annexe 1 de la Déclaration de fiducie est remplacée par l'Annexe 1 des présentes.
2. L'article 2.11 de la Déclaration de fiducie est remplacé par l'article 2.11 suivant :


«2.11 placeur» toute personne dûment inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers ou, s'il y a lieu, auprès de tout autre organisme de réglementation ou toute autre autorité en valeurs mobilières au Canada, pour distribuer les parts des fonds, avec laquelle le gérant a

conclu une convention de placement conformément à l'article 16.6 de la présente déclaration de fiducie, notamment Services d'investissement FÉRIQUE;

3. Toutes les autres dispositions de la Déclaration de fiducie non amendées par les présentes demeurent en vigueur.
4. Le présent Amendement entre en vigueur à la date apparaissant sur la première page des présentes.

GESTION FÉRIQUE

Par : 
Jacques Laparé
Président du Conseil

Par : 
Fabienne Lacoste
Présidente et chef de la direction

TRUST BANQUE NATIONALE

Par : 
Nicolas Milette
Président et chef de la direction

Par : 
Daniel Lamothe
Directeur de comptes,
Service à la clientèle institutionnelle

ANNEXE 1
À LA DÉCLARATION DE FIDUCIE AMENDÉE ET MISE À JOUR
DES FONDS FÉRIQUE DU 18 juin 2015

OBJECTIFS DE PLACEMENTS

FONDS FÉRIQUE REVENU COURT TERME 16 août 1974	<p>Le Fonds FÉRIQUE COURT TERME vise la conservation du capital et la maximisation du revenu. Le Fonds investit principalement dans des titres de marché monétaire dont des effets de commerce, des acceptations bancaires et des bons du Trésor des gouvernements.</p>
FONDS FÉRIQUE OBLIGATIONS 16 août 1974	<p>Le Fonds FÉRIQUE OBLIGATIONS vise la maximisation du rendement total par la combinaison de revenus élevés et l'appréciation du capital. Le Fonds investit et réinvestit principalement dans des titres à revenus fixes émis par des gouvernements ou des sociétés.</p>
FONDS FÉRIQUE ACTIONS 16 août 1974	<p>Le Fonds FÉRIQUE ACTIONS vise à maximiser le rendement total par l'appréciation du capital plutôt que par la maximisation des revenus. La valeur du capital et donc variable, et l'horizon est à long terme. À cet effet, le portefeuille se compose essentiellement d'actions ordinaires de toutes classes et catégories.</p>
FONDS FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ 29 août 1980	<p>Le Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ vise à maximiser le gain en capital à long terme par une politique de diversification des investissements entre les différents types de placements. Le Fonds investit principalement dans des titres obligataires, des actions canadiennes et étrangères et des titres de marché monétaire.</p>
FONDS FÉRIQUE MONDIAL DE DIVIDENDES 1er décembre 2014	<p>Le Fonds FÉRIQUE MONDIAL DE DIVIDENDES vise procurer un revenu ainsi qu'une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres versant des dividendes, et des actions et des titres de toutes autres classes et catégories de sociétés situées partout dans le monde.</p>
FONDS FÉRIQUE AMÉRICAIN 20 octobre 1995	<p>Le Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN vise à maximiser le rendement à long terme par l'appréciation du capital. Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de toutes classes et catégories sur le marché américain.</p>
FONDS FÉRIQUE EUROPE 23 juin 2003	<p>Le Fonds FÉRIQUE EUROPE vise à maximiser le rendement à long terme par l'appréciation du capital. Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de toutes classes et catégories sur le marché européen.</p>

FONDS FÉRIQUE ASIE 23 juin 2003	Le Fonds FÉRIQUE ASIE vise à maximiser le rendement à long terme par l'appréciation du capital. Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de toutes classes et catégories sur le marché asiatique.
FONDS FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ PONDÉRÉ 1^{er} octobre 2009	Le Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ PONDÉRÉ vise à maximiser le revenu de placements et, dans une moindre mesure, procurer une appréciation de capital à long terme par une politique de diversification des investissements entre les différents types de placements. Le Fonds investit principalement dans des titres obligataires, des actions canadiennes et étrangères et des titres de marché monétaire.
FONDS FÉRIQUE DIVIDENDES 1^{er} octobre 2009	Le Fonds FÉRIQUE DIVIDENDES vise à atteindre un équilibre entre un revenu de dividendes élevé et une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes qui procurent des dividendes.
FONDS FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ CROISSANCE 20 février 2014	Le Fonds FÉRIQUE ÉQUILIBRÉ CROISSANCE vise à maximiser la croissance à long terme du capital par une politique de diversification des investissements entre les différents types de placements. Le Fonds investit principalement dans des actions canadiennes et étrangères, des titres obligataires et des titres de marché monétaire.
Fonds FÉRIQUE Revenu Diversifié 2 mai 2016	Le Fonds FÉRIQUE Revenu Diversifié vise à fournir un revenu et, dans une moindre mesure, une appréciation du capital à long terme. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié mondialement, composé de titres à revenu fixe et de titres de participation. Le Fonds peut également investir dans des fonds négociés en bourse (FNB).